

Raymond BUURMANS et Cie (banquiers), Bruxelles, Lille, Paris

À PROPOS D'UNE NOUVELLE BANQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} février 1912)

On a annoncé que la maison E. Stallaerts et Alfred Loewenstein ¹ de Bruxelles — qui a introduit en France et en Belgique les valeurs du groupe canadien, Rio de Janeiro. Tramway and Power, etc. — allait établir une succursale à Paris, avec le concours d'importants capitaux français. Cette nouvelle est dénuée de fondement. La maison E. Stallaerts et Alfred Loewenstein n'a jamais recherché le concours de capitaux français pour établir une succursale à Paris et l'établissement de cette succursale même n'est nullement entré dans leurs intentions. Ce qui reste plus exact c'est que différents capitalistes français et belges, dont, notamment, MM. E. Stallaerts et Alfred Loewenstein ont pris un intérêt ou sont sur le point de prendre un intérêt dans une maison qui sera prochainement fondée à Paris sous la raison sociale R. Buurmans et Cie.

BLANC BONNET
(*Le Petit Bleu*, 23 février 1912)

M. Alfred Loewenstein et la maison Stallaerts, de Bruxelles, ne vont pas, comme le bruit en a été répandu il y a quelque temps, établir une succursale à Paris avec le concours de capitaux français.

Voici la vraie nouvelle, paraît-il : M. Alfred Loewenstein et la maison Stallaerts, de Bruxelles, sont à la veille de prendre des intérêts dans une maison qui sera prochainement fondée à Paris sous la raison sociale R. Buurmans et Cie.

On peut gager qu'il y aura tout de même des capitaux français en jeu ! Quand les financiers belges, qu'ils viennent s'installer à Paris, ou qu'ils prennent des intérêts dans une firme belge, opèrent en France, on ne nous fera jamais croire que c'est pour « profiter sur » leurs compatriotes d'Ixelles ou de Saint-Josse-ten-Noode. — Car ça est des zwanzes, saeyes-tu !

CONSTITUTION
Raymond Buurmans et Cie (banquiers)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 avril 1912)

Société en commandite simple, au capital de 2 millions de francs ayant son siège social à Paris, 15, rue Taitbout. — Acte déposé au tribunal de commerce de la Seine et extrait public dans les *Petites Affiches* du 4 mai 1912.

¹ Alfred Loewenstein : créateur en 1922 de la Cellulose Holdings and Investment Co Ltd, transformée en 1927 en International Holding and Investment. Associé à Buurmans dans la Soie industrielle de Tubize (Belgique) et la Société française de Tubize à Vénissieux.

INTERNATIONAL RAILWAYS OF CENTRAL AMERICA
(Chemins de fer internationaux de l'Amérique centrale).

Guatemala
Obligations

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 mai 1912)

Les émetteurs : Raymond Buurmans et Cie, 15, rue Taitbout, Paris.

Minière et Métallurgique de Tambov

Assemblée générale du 25 novembre 1913

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 décembre 1913)

Scrutateurs : MM. Gauthier et Raymond Buurmans.

MINES DE FER DE ROUINA

Assemblée ordinaire tenue à Bruxelles le 30 avril 1914

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mai 1914)

Un actionnaire, M. R. Buurmans, questionne le conseil sur la situation au point de vue minier des différents sièges d'exploitation : importance des réserves minières, etc.

Président des Mines de fer de Rouina (ALGÉRIE)(1916)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_fer_Rouina.pdf

ÉCHANGE DES ACTIONS

Compagnie Générale des Nitrates

CONTRE LES ACTIONS

Compagnie pour les Industries Chimiques

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 avril 1920)

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 avril 1920)

La Banque Raymond Buurmans et Cie, 15, rue Taitbout, à Paris, se charge de faire, aux conditions ordinaires de courtage, l'échange des actions Compagnie Générale des Nitrates contre les actions Compagnie pour les Industries Chimiques ; cet échange se fait actuellement en Belgique, à raison de cinq actions de capital Compagnie Générale des Nitrates, coupons n° 38 et suivants attachés (le dernier dividende, celui du 1^{er} mai 1919 étant payable par 18 fr. belges) contre deux actions Compagnie pour les Industries Chimiques, coupons n° 1 et suivants attachés.

1921 (1^{er} février)
Société en commandite simple
transformée en société en commandite par actions

(La Journée industrielle, 17 février 1921)

Banque Raymond Buurmans et Cie. — Cet établissement, dont le siège social est à Paris, 15, rue Taitbout, vient de se transformer en société en commandite par actions au capital de 10 millions de francs.

RÉSULTATS

(La Journée industrielle, 28 avril 1922)

Raymond Buurmans et Cie. — de 6 % brut, au porteur de 5.000 francs, coupon n° 1, 300 brut par action nominative de 5.000 francs, mis en paiement à partir du 1^{er} mai.

SOIE DE TUBIZE

(Cote de la Bourse et de la banque, 12 juillet 1922)

(La Journée industrielle, 13 juillet 1922)

Nous apprenons la nomination aux jonctions d'administrateur de cette société de M. Raymond Buurmans, directeur de la maison de banque bien connue sur notre marché et à Bruxelles.

Filatures Réunies de l'Escaut
(Anciennement Filature Feyerick
et Filature Boucher-Feyerick Gand Tournai)
(La Journée industrielle, 23 novembre 1922)

Gand, 21 novembre. — Sous cette dénomination a été constituée, à Gand, une société anonyme qui a pour objet le traitement et le commerce du lin et des textiles. Le capital est fixé à 13 millions représenté par 10 000 actions privilégiées de 500 fr. et 16.000 actions ordinaires de 500 fr.

En rémunération d'apports, consistant en la cession de tout l'avoir de la société en liquidation. Filature Feyerick à Gand, il est attribué aux liquidateurs de cette société, ainsi qu'à ceux de la Société Boucher-Feyerick, à Tournai dont tout l'avoir est remis à la société actuelle, 12.000 actions ordinaires. Les 4.000 actions ordinaires restantes ont été souscrites par la société en commandite par actions Raymond Buurmans et Cie, dont le siège est à Paris, rue Taitbout, 15, et ayant une succursale à Bruxelles, 5-7, rue du Congrès.

Les premiers administrateurs sont : MM Jacques Feyerick, Robert Feyerick, Y van Feyenoce, Charles Boucher, Henri Courouble, comte Jean de Hemptinne, John C. Van der Taelen, Raymond Buurmans et Albert Stevens.

1923) : administrateur des MINES de FER de MILIANA (Algérie)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_fer_Miliana.pdf

RAYMOND BUURMANS ET Cie
(*L'Événement*, 10 avril 1924)

Fondée en 1912. sous la forme d'une société en commandite simple, au capital de 2 millions, la banque Raymond Buurmans et Cie a été transformée en société en commandite par actions, au capital de 10 millions. en janvier 1921. Le siège social est à Paris, 15, rue Taitbout. La banque a son siège à Bruxelles, 5, rue du Congrès, et un bureau auxiliaire à Lille, 118 bis, boulevard de la Liberté.

Le gérant responsable. M. Raymond Buurmans, est de nationalité belge ; le conseil de surveillance est composé de MM. Henri Lippens ², banquier ; Jean Maugue ³, architecte, à Paris ; Roger van der Straeten-Ponthoz ⁴ et Charles Swolp, à Bruxelles.

La maison Raymond Buurmans et Cie est une banque d'affaires spécialisée dans les opérations syndicales de lancement et de placement de valeurs industrielles. Ses ressources propres sont très limitées, parce que tous les capitaux dont elle dispose lui sont fournis par sa clientèle de déposants. En fait, la banque Buurmans travaille principalement pour le compte de deux grandes banques — française et belge — auxquelles elle sert de couverture pour l'organisation du marché de titres de spéculation. C'est ainsi qu'elle s'est activement occupée des actions Tubize, Pétrofina, Concordia, elle a patronné les actions Rouina et, plus récemment, les actions Tuileries de l'Aisne et Roumano-Belge de Pétrole. Les actions Tubize, Pétrofina et Concordia ⁵ avaient été poussées à des cours tout à fait exagérés. La baisse qui vient de se produire a dû placer la banque Buurmans et sa clientèle dans une situation difficile. On sait, d'ailleurs, que le rôle de ces banques de spéculation est particulièrement aventureux, et qu'elles finissent ordinairement par être victimes de leur système outrancier. Pour ne citer que cet exemple, rappelons le malheureux sort de la banque qui fut fondée jadis par M. Charles Victor ⁶. Tout de même, les affaires qui ont été directement lancées par la banque Buurmans et Cie sont de la plus médiocre qualité. Rouina est une entreprise mal administrée ; les Tuileries de l'Aisne paraissent avoir été créées pour monnayer des dommages de guerre et leur avenir est tout à fait incertain ; la Roumano-Belge de Pétrole, enfin, n'est que la reconstitution de l'ancienne affaire des Pétroles de Prahova dont les actions furent placées autrefois en France par une banque véreuse depuis longtemps disparue. On a repeint l'enseigne, mais le fond est le même.

² Henri Lippens (1870-1928) : ingénieur E.C.P., banquier à Paris :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Henri_Lippens-Paris.pdf

³ Jean Gaston Maugue (Bordeaux, 14 mai 1875-Paillet, Gironde, 9 novembre 1939) : marié à Paris avec Henriette Provost. Architecte D.P.L.G. à Paris, administrateur des Aciéries de Vernon (1919), puis, après absorption, de la Société générale de la carrosserie, de charronnage et de matériel et de chemin de fer (1921), filiale des Usines Raghenon (Belgique). Administrateur des Mines de fer de Rouina, de la Roumano-belge de Pétrole et de l'Agence charbonnière d'Aubervilliers (1925).

⁴ Roger van der Straeten-Ponthoz : administrateur de l'international Holding (Loewenstein), de la Soie artificielle de Tubize, de la Société française de Tubize,

⁵ Concordia : pétroles roumains.

⁶ Charles Victor : virtuose de la circulaire à tuyaux, fondateur de la Société auxiliaire de crédit :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Auxiliaire_de_credit.pdf

BANQUE RAYMOND BUURMANS ET CIE
(*La Journée industrielle*, 3 juin 1924)

L'assemblée ordinaire du 31 mai a approuvé les comptes de 1923. Le dividende de 625 fr. brut, soit 550 fr. net au nominatif et 522 fr. 50 au porteur, est payable aujourd'hui.

BANQUE RAYMOND BUURMANS ET CIE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 août 1924)
(*La Journée industrielle*, 9 août 1924)

Banque Raymond Buurmans et Cie. — À partir du lundi 11 courant, le siège social et les bureaux de la Banque Raymond Buurmans et Cie seront transférés 6, rue Louis-le-Grand.

Raymond Buurmans et Cie
(*Le Petit Bleu*, 29 août 1924)

Cette banque vient de pendre sa crémaillère dans son immeuble, 5, rue Louis-le-Grand. À cette occasion, elle a expédié des monceaux de magnifiques circulaires portant des spécimens des signatures de tous les membres de son état-major, à commencer par M. André Giron, dit le Bien-Aimé. La Banque Buurmans accepte les dépôts de fonds, elle exécute les ordres de Bourse, elle donne des renseignements financiers (essayez pour voir et vous vous amusez un brin !), elle garde des titres, elle loue des coffres-forts, etc. En vérité, la Banque Buurmans a tout l'air de quelque chose, de loin, car, de près, ce n'est rien qu'une boutique d'agiotage, dont la prospérité est un des plus calamiteux signes des temps ! (*Les Nouvelles économiques et financières*).

Compagnie du Kasai (Congo Belge)
(*La Journée industrielle*, 10 octobre 1924)

MM. de Broqueville et Raymond Buurmans ont été réélus administrateurs.

Annuaire industriel, 1925 (partie administrateurs et ingénieurs) :
BURRMANS [*sic* : BUURMANS] (RAYMOND) & Cie. Société en commandite par actions au cap. de 10 millions. Siège soc. r. Louis-le-Grand, 5. T. Direction : Gut. 47-77;. Cent. 04-04 et 06-28. Inter spécial 561. Ad. t. Rayburcie-Paris. Bur. à Bruxelles : 5, r. du Congrès. T. Bruxelles : 240-14 à 240-17 et 240-20. Ad. t. Burecie-Bruxelles. A Lille : (Bur. aux.), bd de la Liberté, 118 bis. T. 2.3-37. Ad. t. Rayburcie-Lille. (584-1).

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1322 :
Roumano-Belge de Pétrole

Conseil : Cottescu, H. Lippens, Iliescu, V. Torocanu, A.-S. Laver, R. Buurmans, J. Cottavoz, O. Jaumotte, E. Lippens, J. Maugue. H. Plateau. G. Schneider.

Agence charbonnière d'Aubervilliers
(*La Journée industrielle*, 21 février 1925)

L'objet. de cette société anonyme nouvelle est le commerce, le transport et la manutention des combustibles. Le siège est à Paris, 5, rue Louis-le-Grand. Le capital est de 1 million en actions de 1.000 fr., toutes souscrites en numéraire; il pourra ultérieurement, être porté à 5 millions. Il a été créé, en outre, 1.000 parts bénéficiaires. Les premiers administrateurs sont MM. [Raymond Buurmans](#), banquier, à Bruxelles, 192, avenue Louise ; [Émile Urbain](#) ⁷, ingénieur, à Saint-Vaast (Belgique) ; Armand Deitz, négociant, à Liège, 80, quai de Rome ; et [Jean Maugue](#), architecte, à Paris, 31, rue Saint-Guillaume.

TUILERIES DE L' AISNE
(*Le Petit Bleu*, 10 septembre 1925)

Il y aura bientôt deux ans que la Banque Buurmans plaçait dans le public les actions de priorité de cette société. D'après le sieur Buurmans, l'affaire était de tout repos. Voici d'ailleurs une phrase, choisie au hasard, extraite d'une lettre signée dudit Buurmans : « En offrant à notre clientèle des actions privilégiées 7 % Tuileries de l'Aisne, nous lui permettons de participer avec le minimum de risques (étant donné le privilège de leurs titres sur les actions ordinaires anciennes et le fait que les intérêts sont cumulatifs pendant huit exercices) à une entreprise industrielle à rendement élevé dans deux ou trois ans ». Tu parles ! Et le financier Raymond laissait à ses clients les actions Tuileries de l'Aisne au prix de 110 francs. Cela se passait en décembre 1923. Depuis un coupon a été détaché mais le titre est invendable même à 70 francs. Un dernier avis encore ! Cette société annonce une réduction de capital, qui n'affectera pas les actions privilégiées, ajoutait le scribe de l'ineffable Buurmans ! Nous ne parviendrons jamais à comprendre pourquoi on laisse des financiers de cette sorte écumer l'épargne française, alors qu'il serait si facile de les renvoyer dans leur pays. Buurmans est un fléau, rendons-le à la Belgique. — (*Les Nouvelles économiques et financières*.)

Compagnie auxiliaire congolaise
(*La Journée industrielle*, 21 novembre 1925)

Bruxelles, 19 novembre. — Nous avons annoncé, dans notre numéro du 27 octobre dernier, que, sous cette dénomination, venait d'être constituée, sous les auspices de la Compagnie du Kasai, une société congolaise au capital de 15 millions, ayant son siège à Kinshasa.

.....

Parmi les souscripteurs ...la société Raymond Buurmans et Cie, à Paris (3.000 titres).
Les premiers administrateurs sont : MM. ... Raymond Buurmans...

⁷ Émile Urbain : administrateur-directeur général des Charbonnages de La Louvière et Sars-Longchamps à Saint-Vaast (Belgique), administrateur des Mines de fer de Rouina (1920) et de la Compagnie minière et financière (1928).

IMMOBILIER
Compagnie Pharos*
Société anonyme au capital de 3 000.000 de francs
Siège social : 14, rue de Londres, Paris

Avis aux actionnaires
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 mars 1926)

.....
Le paiement du dividende et la délivrance de l'action nouvelle s'effectueront aux guichets de la Banque Raymond Buurmans et Cie, 5, rue Louis-le-Grand, Paris.

Banque Raymond Buurmans et Cie.
(*La Journée industrielle*, 12 mai 1926)

MM. les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire, tenue le 8 mai 1926, au siège social, a fixé le dividende de l'exercice 1925 à 750 francs brut par action, payables sous déduction des impôts : 439 fr. 20 par action au porteur, 499 fr. 50 par action nominative, à partir du 17 mai 1926. au siège social.

De plus, l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 8 mai 1926, a décidé de porter le capital social de dix à vingt millions de francs par la création de 2.000 actions de 5.000 francs chacune.

400 de ces actions, portant jouissance du 1^{er} janvier 1926, seront distribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 1 nouvelle pour 5 anciennes par la délivrance d'un bon nominatif provisoire au moment du paiement du coupon.

800 autres actions, portant jouissance du 1^{er} juillet 1926 sont offertes à titre irréductible aux actionnaires à raison de 2 nouvelles pour 5 anciennes au prix de 6.000 fr. l'une, payables intégralement au montant de la souscription qui sera ouverte du 17 au 31 mai au siège social. Le bulletin de souscription devra être accompagné des titres anciens (nominatifs ou au porteur), qui seront rendus aux actionnaires après estampillages.

CHARBONNAGES CHINOIS
SHANSI
(*Le Journal des finances*, 30 juillet 1926)

La Shansi, sur laquelle nous avons à diverses reprises, attiré l'attention au point de vue spéculatif, vient de s'avancer dans la huitaine de 85 à 110. C'est la Banque Buurmans qui mène le mouvement. Elle aurait l'intention d'aller sensiblement plus haut si les circonstances s'y prêtent.

BANQUE RAYMOND BUURMANS ET CIE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 avril 1926)

Aux assemblées ordinaire et extraordinaire convoquées pour le 8 mai, il sera proposé de répartir un dividende de 15 %, soit 750 fr. brut et de porter le capital de 10 à 20 millions de francs. L'augmentation de capital de 10 millions de francs se ferait à concurrence de 6 millions par remise d'actions gratuites et de 4 millions en actions nouvelles à souscrire en espèces avec une prime de 20 %, soit 6.000 fr. l'action.

BANQUE RAYMOND BUURMANS ET CIE
(Cote de la Bourse et de la banque, 11 mai 1926)

L'assemblée générale ordinaire de la Banque Raymond Buurmans et Cie tenue le 8 mai 1926 au siège social a fixé le dividende de l'exercice 1925 à 750 fr. brut par action, payables sous déduction des impôts : à raison de 429 fr. 30 par action au porteur, 499 fr. 50 par action nominative, à partir du 17 mai 1926 au siège social.

De plus, l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 8 mai 1926, a décidé de porter le capital social de 10 à 20 millions de francs, par la création de 2.000 actions de 5.000 fr. chacune. 400 de ces actions, portant jouissance du 1^{er} janvier 1926, seront distribuées gratuitement aux actionnaires, à raison de 1 nouvelle pour 5 anciennes, par la délivrance d'un bon nominatif provisoire au moment du paiement du coupon.

800 autres actions portant jouissance du 1^{er} juillet 1926 sont offertes à titre irréductible aux actionnaires, à raison de 2 nouvelles pour 5 anciennes au prix de 5.000 fr. l'une, payables intégralement au moment de la souscription qui sera ouverte du 17 au 31 mai au siège social. Le bulletin de souscription devra être accompagné des titres anciens (nominatifs ou au porteur), qui seront remis aux actionnaires après estampillage.

BANQUE RAYMOND BUURMANS ET CIE
(La Cote de la Bourse et de la banque, 7 janvier 1927)

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. André Giron, au poste de directeur de l'administration centrale de cette banque. M. Giron, qui était précédemment directeur de la maison de Bruxelles, est actuellement directeur de la maison de Paris. Il continuera, d'ailleurs, à exercer ces dernières fonctions. En même temps, M. Georges Laurent, précédemment directeur des services extérieurs, a été nommé aux fonctions de directeur de l'administration centrale, et M. René Denis à celles de secrétaire général.

Sociétés coloniales nouvelles
GRAISSES, HUILES ET PRODUITS AFRICAINS
(Armée et marine, 17 avril 1927)

Récemment constituée à Anvers, cette société anonyme a pour objet l'industrie et le commerce des huiles et de leurs sous-produits.

Le capital est de 9 millions, représenté par 5.000 actions privilégiées de 100 fr. et 17.000 actions ordinaires de 500 francs.

Il a été créé, en outre, 17.000 actions de jouissance.

Il a été attribué en rémunération d'apports : aux Usines de Deuzeld, 1.115 actions privilégiées et 3.784 actions ordinaires ; à la Société Coloniale Anversoise, 10.392 actions de jouissance.

Les premiers administrateurs sont : MM. Lambert, Jadot, Arthur Bemelmans, Raymond Buurmans, Georges Geerts, Gaston Périer, Jean Van der Linden et John Van der Taelen.

Banque Raymond Buurmans et Cie
(*Le Petit Bleu*, 2 juin 1927)

L'assemblée générale du 31 mai a fixé le dividende de l'exercice 1926 à 17 1/2 % contre 15 % pour 1925. Un acompte de 10 % ayant été payé le 31 décembre 1926, le solde est payable au siège social à partir du 1^{er} juin.
Le capital social a été porté de 10 à 20 millions de francs en 1926.

COMPAGNIE FORESTIÈRE SANGHA-OUBANGUI
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 21.000.000 DE francs
R. C. Seine, n° 104.696
Siège social : 5, rue de La-Rochefoucauld, PARIS (9^e)

AVIS AUX ACTIONNAIRES
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1927)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CFSO.pdf

Que les souscriptions seraient reçues du 5 au 25 juillet inclus :

.....
4° Chez MM. Raymond Buurmans et Cie, 5, rue Louis-le-Grand, Paris.

FILATURES DE LAINE SCHWARTZ et Cie
AUGMENTATION DE CAPITAL
de 60.000.000 à 80.000.000 de francs
par émission de 40.000 actions ordinaires catégorie « A » nouvelles de 500 francs
au prix unitaire de 550 francs
(*La Journée industrielle*, 14 septembre 1927)
(*Le Journal des finances*, 16 septembre 1927)

OPINIONS DE LA PRESSE
Filatures de Laine Schwartz et Cie
(*Le Petit Bleu*, 1^{er} octobre 1927)

L'abstention s'impose donc nettement quant à l'achat de l'action « Filatures de laine Schwartz », d'autant que le patronage de la Banque Raymond Buurmans et Cie ne peut précisément passer pour un gage de sécurité ; les cuisants souvenirs laissés à l'épargne par les Tuileries de l'Aisne, la Roumano-Belge des Pétroles, les Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer, pour n'en citer que quelques-uns, en sont des exemples frappants. — (*La Défense*, 27 septembre 1927.)

OPINIONS DE LA PRESSE
Filatures de Laine Schwartz
(*Le Petit Bleu*, 7 octobre 1927)

Comme c'est commode, la société anonyme, lorsque, les scrupules ne vous étouffent pas ! Il existe une Société des Filatures Rémoises. dont le président est également président des Filatures Schwartz. La société rémoise est belge, mais elle possédait des usines à Amiens. Comme elle se trouvait fort gênée et qu'il lui eût été difficile de trouver de l'argent en Belgique. M. Neuvis a eu l'idée de repasser aux Filatures Schwartz les usines d'Amiens. La société belge a reçu en échange des actions Filatures Schwartz. Et maintenant les Filatures Schwartz augmentent leur capital afin de se procurer les fonds nécessaires pour faire marcher les , usines d'Amiens. Ce n'est pas mal imaginé. Ce sont les clients de la Banque Buurmans qui .vont faire les frais de l'opération. Grand bien leur fasse. Nous ne leur souhaitons aucun mal, mais s'ils avaient la curiosité d'examiner d'un peu près les comptes des Filatures Schwartz, ils verraient que cette société est essentiellement une entreprise de spéculation. Elle a gagné de l'argent à la hausse des changes et des prix. Lorsque la baisse est survenue, elle a dû supprimer ses dividendes parce qu'elle n'avait pas fait de réserves dans les temps prospères. C'est donc une affaire mal administrée. D'ailleurs, le droit de souscription est complètement délaissé. C'est une indication. — (*Les Nouvelles économiques et financières*, 4 octobre 1927.)

FILATURES DE LAINE SCHWARTZ ET C^{ie}

Les derniers résultats ne sont pas pour faciliter
l'augmentation de capital en cours
(*Le Petit Bleu*, 16 octobre 1927)

La société des Filatures de laine Schwartz et Cie, porte son capital de 60 à 80 millions, par l'émission de 40.000 actions ordinaires A de 500 fr. nominal, au prix de 550 fr., qui seront créées jouissance janvier 1927 ; sauf qu'elles n'auront droit qu'au quart du coupon de l'action ordinaire ancienne pour l'exercice 1927, elles seront assimilées à celles-ci immédiatement.

Il est réservé aux actionnaires actuels des catégorie» A et B le droit. de souscrire par préférence, à titre irréductible, à raison d'une nouvelle pour 3 anciennes. Les souscriptions à titre réductible sont également admises. Pour les premières, la totalité du prix d'émission est payable en souscrivant ; pour les secondes, 175 fr. à la souscription, 375 fr. aussitôt connu l'avis de répartition.

La banque Buurmans et Cie est en tête des établissements qui se sont chargé de recevoir les souscriptions aux actions nouvelles. C'est une lourde tâche, d'une part, en raison de ce qu'à la très brillante période connue par l'industrie textile a succédé une période toute différente, de véritable crise, qui n'a pas été sans causer de gros dommages à des entreprises de cette catégorie, que l'on aurait cru capable de plus de résistance.

Pour sa part, la société Schwartz a payé un assez lourd tribut : en 1924, le bénéfice fléchissait à 4.366.476 fr. contre 13.136.314 fr. en 1923 ; depuis, les bénéfices sont en nouvelle et persistante régression : en 1925, à 2.976.595 fr., ce qui a entraîné une réduction du dividende de 12 à 7 p. 100 et, en 1926, à 1.042.761 fr. et suppression complète du dividende.

Généralement, les sociétés mettent a profit des résultats exceptionnellement plantureux pour faire appel au crédit. Ce n'est une condition pour ainsi dire *sine qua non* de succès. Ce n'est pas dans la situation ci-dessus, loin de là, que se trouvent les Filatures de laine Schwartz qui jouent présentement la difficulté.

OPINIONS DE LA PRESSE
Pharos
(*Le Petit Bleu*, 8 novembre 1927)

M. Buurmans porterait-il la guigne ? Le fait est que cet Attila de la Bourse pourrait s'écrier : « Toute valeur sur laquelle je mets la main, ses cours ne remontent plus ! » Nous signalions récemment quelques papiers auxquels il s'intéresse : Pharos était du nombre. Cette valeur cote 380 francs, au lieu de 1.400 francs (cours extrême) l'année dernière. Pareille chute ne s'explique-t-elle vraiment que par les résultats inférieurs de l'exploitation ? Non. Il faut que M. Buurmans ait le mauvais œil, toute autre supposition serait par trop désobligeante pour lui. — (*Agence télégraphique parisienne*, 2-11-27.)

OPINIONS DE LA PRESSE
Engrais azotés et composés
(*Le Petit Bleu*, 22 janvier 1928)

Il y a 1.050.000 titres auxquels on fait coter 150 fr. environ ! Les personnes qui savent dans quelles conditions ont été faites les immobilisations, commises certaines erreurs, lancées les vignettes sur le marché libre, etc., doivent comprendre l'aveuglement des surenchérisses. L'affaire se trouve ainsi capitalisée à 167 millions 500.000 francs. En quelle année, en quel siècle. sera-t-elle en mesure de rémunérer un pareil capital convenablement ? Nous posons la question à M. Buurmans, candidat à la Légion d'honneur. (*Agence financière de Paris*, 19-1-28.)

LÉGION D'HONNEUR.
(*Le Petit Bleu*, 9 février 1928)

Nous sommes heureux d'enregistrer la nomination comme chevalier de la Légion d'honneur de M. Raymond Buurmans, banquier à Bruxelles, bien connu dans les milieux financiers parisiens, et nous lui adressons à cette occasion nos bien vives félicitations. — (*Le Capital*, 8-2-28.)

L'INTRODUCTION À BRUXELLES
DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*Le Journal des finances*, 4 mai 1928)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Generale_Comptoirs_afric.pdf

La Banque Buurmans se prépare à introduire à Bruxelles les Comptoirs Africains qui ont fait, en 1924, leurs débuts à Paris. MM. Buurmans les feront accompagner par les Tubes de Sosnowice qui seront également inscrits à la cote belge.

NOMINATION
Banque Buurmans et Cie
(*Le Petit Bleu*, 29 juin 1928)

M. Robert Nathan, qui appartient à cette banque depuis quelques années, vient d'être nommé fondé de pouvoirs et chef de Bourse. Le marché apprendra avec sympathie cette nomination qui consacre les qualités professionnelles et l'entregent de M. Nathan.

Pétroles
(*Le Petit Bleu*, 22 juillet 1928)

Rien à signaler sur ce front si ce n'est cependant que des notes sont déposées dans les rédactions pour faire savoir que la Roumano-Belge de Pétrole porte son capital de 250 millions à 400 millions.

Cent cinquante millions de lei d'un seul coup, c'est un joli saut, mais un peu périlleux et difficile à réussir sans filet. Il est vrai que M. Raymond Buurmans et M. Lippens ont prouvé depuis longtemps qu'ils sont des acrobates fort habiles.

Compagnie Minière et Financière
Société anonyme au capital de 6.000.000 de francs
Siège social à PARIS, 31, rue de Londres
Registre du Commerce Seine : n° 225.840 B

AUGMENTATION DE CAPITAL

AVIS AUX ACTIONNAIRES
(*La Journée industrielle*, 30 août 1928)

Les souscriptions et versements du 29 octobre au 22 novembre 1928 MM. Raymond Buurmans et Cie, rue Louis-le-Grand. Paris (2^e), et au siège social, 31, rue de Londres, Paris (9^e).

URBAIN CORPORATION
(*Le Journal des finances*, 11 novembre 1928)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/PICA_Edouard_Urbain.pdf

L'introduction des actions A de la filiale française « Charbons Actifs et Procédés Éd.-Urbain » devant avoir lieu à la Bourse de Paris courant novembre chez MM. Raymond Buurmans et Cie, 5, rue Louis-le-Grand, Paris

COMPTOIRS RÉUNIS DE L'OUEST-AFRICAIN

Augmentation du capital social de 9 millions à 30 millions de francs
(*Le Journal des finances*, 23 novembre 1928)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Comptoirs_reunis_Ouest-Afr.pdf

La souscription sera ouverte du 20 novembre au 8 décembre 1928 inclus :

À PARIS : à la Banque commerciale africaine, 52, rue Laffitte ; chez MM. Raymond Buurmans et C^{ie}, 5, rue Louis-le-Grand ; à l'Union minière et financière coloniale, 106, rue de Richelieu ;

À BRUXELLES : à la Société générale de Belgique, 3, Montagne-du-Parc ; chez MM. Raymond Buurmans et C^{ie}, 5, rue du Congrès.

Communiqué financier
UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE
(*Le Journal des finances*, 30 novembre 1928)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/UMFC.pdf

Les souscriptions sont reçues : MM. Raymond Buurmans et C^{ie}, 5, rue Louis-le-Grand.

COMPAGNIE DES MINES ET MINERAIS
Société anonyme
Siège social : 50, boulevard Émile-Jacqmain
à Bruxelles.

Augmentation du capital de 10 millions de francs belges
à 25 millions de francs belges
(*Le Petit Bleu*, 6 décembre 1928)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_et_minerais.pdf

MM. Bénard Frères et Cie, banquiers, 19, avenue Matignon, Paris, et MM. Raymond Buurmans et Cie, 5, rue Louis-le-Grand, Paris, informent les actionnaires français ...

Administrateur du CRÉDIT FONCIER DU CONGO (A.-E.F.)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Credit_foncier_Congo.pdf

FORCES MOTRICES D'ARRENS
Société anonyme au capital de 25.000.000 de francs
Siège social : 5 et 7, avenue Percier, Paris (8^e)
(*La Journée industrielle*, 10 avril 1929)
(*Le Journal des finances*, 12 avril 1929)

Les souscriptions seront reçues :

Chez MM. Raymond Buurmans et Cie, banquiers, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris.

RAYMOND BUURMANS et Cie
(*Le Petit Bleu*, 12 juin 1929)

Le dividende de l'exercice 1928 a été fixé à 25 %. Un acompte de 10 % ayant été payé le 31 décembre 1928, le solde de 15 % est payable au siège social le 10 juin 1929.

QUELQUES OPINIONS
LEVAL-AULNOYE
(*Le Petit Bleu*, 29 juin 1929)

Lorsque le syndicat formé par la Banque Buurmans aura liquidé sa position, peut-on être sûr que ces cours se maintiendront ? Ce ne sont ni le dernier dividende de 100 francs, ni le passé assez agité de l'entreprise qui permettent de l'affirmer. Il s'agit d'une petite affaire (capital 8 millions) dont le bilan ne recèle pas d'imprévus heureux. Il semble bien que son introduction ait été effectuée au cours maximum pour permettre à quelques gros porteurs de réaliser un bénéfice important et à la Banque Buurmans d'agioter sur les titres. C'est assez dans la manière de cette dernière à laquelle on doit : Tuileries de l'Aisne (devenues Treillages Céramiques Français, après perte du capital). Pharos (dont les actions sont tombées de 1.400 francs à 230), Roumano-Belge des Pétroles (pas de dividende depuis 1923). Charbons Actifs Édouard Urbain (encore en gestation), Filatures Schwartz (faillite.) — (*Finance et Production.*)

BANQUE RAYMOND BUURMANS ET Cie
(*Le Journal des débats*, 27 août 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 23 août, a décidé de porter le capital de 20 à 40 millions de francs, par la création de 4.000 actions nouvelles de 5.000 francs, émises à 10.000 francs et, par dérogation à l'article 9 des statuts, offertes à concurrence de 2.000 titres seulement, aux actionnaires anciens, l'autre moitié du capital à émettre étant réservée à divers groupes. La prime de 100 % sera portée aux réserves de façon à ce que celles-ci restent équivalentes au capital social, ainsi qu'il apparaît déjà au dernier bilan. D'autre part, il a été décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 1936 la durée de la société qui devait expirer en 1936.

A.R.B.E.D.
(*La Journée industrielle*, 17 juin 1930)

Cette société va procéder à l'introduction de ses titres à la Bourse de Paris, par l'intermédiaire de la maison Raymond Buurmans et Cie.

OPINIONS
Tuyaux et conseils
TUBIZE FRANÇAISE
(*Le Petit Bleu*, 6 juin 1931)

Les actionnaires sont bétail méprisé. Leur affaire pique le nez, en deux ans, de 20 millions de bénéfices à plus de 10 millions de pertes; on ne daigne même pas leur donner la moindre explication. Ils sont cuits en trois coups de cuiller à pot et six lignes. Baisse de prix répétées ont créé une situation anormale, et c'est tout. Un mouton de ce troupeau voudrait bien avoir quelques renseignements : on lui répond : « Venez nous voir. » Et lui de gémir : « Au siège, on me donne toujours des renseignements favorables. » La bonne blague ! Où ce naïf a-t-il vu un conseil être sincère et ne pas endormir son bétail ?

L'action A cote à Lyon, place très spéculative ; alors, quand le marché est manipulé par les Buurmans, on pense ce qu'il doit être. Un actionnaire, peut-être le même, trouve bizarre que dans une seule séance l'action saute de 117 à 200 francs. Mais, pauvre homme ! À 200 francs, c'est Buurmans qui vend, à 117 c'est Buurmans qui rachète ; acheteurs et vendeurs qui ne faites pas partie de la bande, vous êtes refaits. C'est l'usage.

L'action A cote à Lyon. Elle a fait 967 francs en 1928, a sauté de 376 à 1.030 en 1929, elle a atteint 345 francs en 1930. On fait actuellement environ 141 francs avec de brusques écarts ; c'est vraiment généreux, car de l'avenir il ne saurait être question. Cependant à l'assemblée du 5 mai, le président a eu l'immense culot de dire que l'action valait bien le pair de 500 francs. Offrez-lui en donc à ce prix-là, et vous verrez combien il en achète. Quelle sinistre comédie ! — (*L'Argent*, 3-6-31.)

Buurmans et Cie
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juin 1931)

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice écoulé. Elle a pris les dispositions nécessaires pour mettre à exécution la décision prise par une assemblée générale antérieure de créer à Bruxelles une société belge en commandite simple Raymond Buurmans et Cie.

Suite :
1932 : Banque française commerciale et financière :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/BFCF_1932-1946.pdf